

[Texte]

see anything here that refers to an organization or a group of the public other than our members. And if you look expressly all the way through here it does not refer to CGA Canada, management accountants, Ottawa Transpo, or anybody focusing in on this.

But in this particular area, when we are creating standards we are really creating standards that we hope will be of use to others in the business community, the banking community, the commerce community. We have no wish to limit or restrain them from of their own volition adopting those.

Mr. MacLellan: I will ask Ms Robertson about the CGA bill and if they have any corresponding reference to standards in their bill.

• 1705

Ms Robertson: Not to my knowledge.

Mr. Cook: Our act of 1913, like the institute act of 1902, is also very, very broad in its nature, and not specific at all in terms of things like setting standards.

Mr. MacLellan: I was wondering if the Society of Management Accountants was invited and whether they chose not to come?

The Chairman: They were not invited. These people are here not because we invited them, but because they asked the committee if they could appear.

Did you just pass over the CGA bill?

Ms Robertson: It is the act, the founding act.

The Chairman: Would you like to see a copy of that act?

Mr. MacLellan: Yes.

The Chairman: Would the clerk please make copies for our members.

Mr. Rodriguez: After listening to the two groups—we have problems with Meech Lake?

Mr. Chester: Accountants do form a distinct profession.

Mr. Rodriguez: Well, brothers and sisters, you know this sort of thing started wars in the land of Lilliput. I see things very simply, Mr. Chairman. Mr. Chester has said that of course section 9 of the Interpretation Act is only referring to members of his institute, right? Paragraph 2.(2)(c) refers only to members of your institute: to create and improve standards of financial accounting, reporting and auditing.

Mr. Chester: No. I do not have the Interpretation Act in front of me, but what I am saying is that paragraph 2.(2)(c) cannot be interpreted as affecting "the rights of any person, except as therein mentioned or referred". Do you have the section?

Mr. Rodriguez: Yes. It can only, then, refer to persons covered in that bill, namely members of your institute.

[Traduction]

privé et qu'il devrait donc être déposé à titre de projet de loi d'intérêt public. Mais nous ne voyons rien dans le projet de loi qui renvoie à une organisation ou à un groupe de la population, à l'exception de nos membres. Et si vous parcourez tout le projet de loi, vous verrez qu'il ne fait pas mention de CGA Canada, des comptables en gestion, d'OC Transpo ou de qui que ce soit d'autre.

Mais dans ce domaine, lorsque nous établissons des normes, c'est vraiment dans l'espoir qu'elles pourront être utiles aux autres, dans les milieux d'affaires, dans les banques et dans les entreprises. Nous n'avons aucunement l'intention d'empêcher tous ces gens d'adopter nos normes de leur propre gré.

M. MacLellan: Je vais donc demander à M^{me} Robertson si la Loi sur la CGA fait elle aussi référence aux normes.

Mme Robertson: Pas à ma connaissance.

M. Cook: Notre loi de 1913, comme celle de 1902 concernant l'institut, est également de nature très générale et ne contient absolument aucune précision sur des questions comme l'élaboration de normes.

M. MacLellan: Je me demandais si on avait invité la Société des comptables en management et si elle avait décliné l'invitation?

Le président: On ne l'a pas invitée. Ces témoins sont ici aujourd'hui parce qu'ils l'ont demandé.

Venez-vous de passer un exemplaire du projet de loi concernant les comptables généraux licenciés?

Mme Robertson: Il s'agit de la loi de fondation.

Le président: Voulez-vous en voir un exemplaire?

M. MacLellan: Oui

Le président: Le greffier pourrait-il faire faire des copies pour les députés, s'il vous plaît?

M. Rodriguez: Après avoir entendu les deux associations—l'Accord du lac Meech ne pose-t-il pas un problème?

M. Chester: Les comptables forment effectivement une profession distincte.

M. Rodriguez: Voilà, mesdames et messieurs, ce qui a déclenché une guerre chez les Lilliputiens. Pour moi, c'est très simple, monsieur le président. M. Chester a dit qu'en vertu de l'article 9 de la loi d'interprétation, il n'était question que des membres de l'institut, n'est-ce pas? L'alinéa 2.(2)(c) ne concerne que les membres de votre institut, qui pourront élaborer des normes et améliorer les normes existantes, en matière de comptabilité, de présentation et de vérification de l'information financière.

M. Chester: Non. Je n'ai pas la loi d'interprétation sous les yeux, mais je dis que l'alinéa 2.(2)(c) pourrait être interprété comme ayant un effet sur les droits subjectifs dans la mesure prévue. Avez-vous le texte sous les yeux?

M. Rodriguez: Oui. Autrement dit, l'article n'intéresse que ceux qui sont assujettis au projet de loi, à savoir les membres de votre institut.